



Échos de L'AFPAD

Association des Familles de Personnes Assassinées ou Disparues
Murdered or Missing Persons' Families' Association

Septembre 2005

Volume 2 · Numéro 4

SOMMAIRE	Page
Mot du président	1
Nouvelles de l'exécutif.....	2
Bilan des activités	4
Personnes disparues	7
Témoignages	7
Matière à réflexion	10

MOT DU PRÉSIDENT

L'AFPAD aura bientôt un an. Elle regroupe maintenant au delà de 160 familles qui habitent les quatre coins de la province. Près de 50% de nos membres habitent la grande région de Montréal. Durant cette année, nous avons développé notre réseau de contacts, des outils de communications avec nos membres et nos partenaires et préciser davantage notre raison d'être. Nous avons développé à travers le Québec des liens avec de multiples groupes qui partagent les objectifs de notre association. À chaque jour nous luttons pour faire enfin reconnaître nos droits.

" Parler c'est vivre " a écrit Claude Halmos. Dans la misère, nous sommes accablés mais pas complètement démunis, il nous reste toujours les mots pour contredire ceux qui nous ignorent, pour faire savoir notre vécu et nos besoins. Pour répéter encore et encore de façon à conscientiser et à sensibiliser les décideurs politiques. Au contraire de Platon convaincu que le pouvoir ne peut appartenir au peuple car il est à la base, Socrate croyait qu'il doit revenir au

peuple. *Nous avons le pouvoir de notre parole* à chaque fois que nous téléphonons à un député ou un ministre pour nous plaindre, à chaque fois que nous signons une pétition, que nous allons en déposer une, seul-e ou en "gang", à chaque fois que nous participons à une manifestation, à chaque fois que nous écrivons une lettre ouverte à un journal.

Parlez, téléphonez, écrivez, faites vous entendre, demandez que l'on vous offre le même traitement que les victimes survivantes d'un acte criminel, votre affirmation est votre première victoire. Et, puis, qui sait ce qui reste des traces que l'on laisse?

Pour l'AFPAD, être à la fois une organisation de soutien et un outil de changement n'est pas toujours évident. Pour certaines familles, nous devrions limiter exclusivement nos actions à soutenir nos membres. Pour d'autres, l'implication politique de l'association est essentielle afin que les droits des familles de victime soient un jour reconnus. Nous naviguerons donc toujours entre ces deux mandats, de là l'importance de mieux clarifier ces deux dimensions et de structurer nos actions. Celles-ci ne peuvent reposer uniquement sur les familles membres ou le dévouement de nos bénévoles. Voilà le pourquoi de notre projet d'ouvrir un bureau dans la région de Montréal afin d'y établir un véritable bureau permanent.

C'est l'une de nos priorités, la première étant le recrutement du plus grand nombre de familles possible. Il faut comprendre que tout notre pouvoir d'influencer des changements, tant sur le plan légal que pour la reconnaissance de droits pour les familles de victimes, repose sur l'importance de notre membership. Il y a plus que 1000 familles au Québec qui ont vécu ce que chacun de nous a traversé comme épreuve de vie. Plus notre membership sera important, plus l'écoute des gouvernements sera présente; plus notre campagne de financement auprès des entreprises

privées risque d'être un succès et assurer ainsi notre longévité; plus nous pourrions remplir efficacement notre mission d'accompagner les familles de personnes assassinées ou disparues.

Le 20 novembre prochain, lors de notre première Assemblée générale, nous ferons le premier bilan des actions de l'AFPAD.

*Pierre-Hugues Boisvenu
Père de Julie assassinée en 2002*

NOUVELLES DE L'EXÉCUTIF

1) Nouveaux membres au CA

Lors de la réunion du conseil d'administration de l'AFPAD tenue le 17 septembre 2005 à Laval, nous avons accueilli trois nouveaux membres : Isabelle Nemey, Michel Laroche et Luc Grenon. Ces deux derniers membres comblent 2 des 4 postes disponibles pour les non-victimes. Un gros merci à ces membres bénévoles de s'impliquer activement dans notre organisation et sur le Conseil d'administration.

2) Assemblée générale

L'Assemblée générale annuelle est prévue pour le 20 novembre 2005 et le colloque est repoussé au printemps 2006.

Actuellement, nous sommes à faire un sondage auprès des familles pour savoir qui sera présent à l'Assemblée générale. Advenant un nombre insuffisant de personnes, cette rencontre sera reportée après l'ouverture du bureau dans la région de Montréal.

3) Secrétariat permanent

L'AFPAD entend ouvrir un bureau (secrétariat permanent) dans la région du grand Montréal dès le mois de janvier 2006. Nous attendons toujours des confirmations à nos demandes de locaux. Le temps des élections municipales retarde la réception de réponses de la part des villes visées. Aussi, l'Université de Sherbrooke a été contactée à cet effet.

L'association embauchera un(e) secrétaire général (e) permanent (e). Cette personne aura comme principales fonctions le suivi auprès des familles membres, le secrétariat et le financement. Le poste a été affiché dans le Journal de Montréal, de Québec et de Sherbrooke.

4) La Charte de l'AFPAD

L'AFPAD a reçu sa charte provinciale. Notre association est incorporée comme organisme sans but lucratif. Une telle charte est obligatoire afin de recevoir de l'aide financière de nos gouvernements et poursuivre notre démarche afin d'être reconnue comme organisme de charité.

Nous remercions M. Luc Grenon de la firme McCarthy Tétrault de Montréal qui s'est occupé bénévolement de préparer et présenter notre demande.

5) Le Prix de la Justice 2005



Le président de l'AFPAD a reçu le 14 octobre dernier le Prix de la Justice du Gouvernement du Québec pour l'année 2005. En recevant ce prix, Pierre-Hugues Boisvenu a souligné le courage des 163 familles membres de l'AFPAD qui se sont unies depuis un an afin que leurs droits soient enfin reconnus. Il a insisté sur l'importance d'offrir aux familles et à leurs proches des services similaires à ceux offerts aux victimes survivantes.

Plus d'une centaine de personnes, dont une quinzaine de familles membres de l'AFPAD, ont assisté à la cérémonie qui a eu lieu à l'Assemblée Nationale.

Vous pouvez avoir plus d'information sur le sujet en visitant le site du ministère de la Justice du Québec : <http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/ministere/prix/boisvenu.htm>

6) Publicité de Quebecor

L'AFPAD tient à dire toute son appréciation à M. Pierre-Karl Péladeau, président de Quebecor Inc. qui a offert gracieusement à l'AFPAD de la publicité dans le Journal de Québec, de Montréal et de Sherbrooke. Cette publicité visait à faire connaître notre mission auprès du grand public et poursuivre le recrutement de familles.

7) Délégation de l'APEV

L'AFPAD avait l'honneur de recevoir le président de l'Association des Parents d'Enfants Victimes, association qui représente les victimes d'actes criminels en France. L'APEV mène des actions semblables aux nôtres et nous entretenons des liens étroits avec celle-ci depuis 2004. Alain Boulay et son épouse Marie-José assistaient à un colloque canadien sur la recherche d'enfants disparus.

Pour en savoir plus sur l'APEV, consulter leur site Internet : <http://apev.org>

8) Demande de collaboration

Un des premiers objectifs de l'AFPAD est d'entrer en contact avec les familles victimes le plus rapidement possible. Vous le savez mieux que quiconque ces drames ravagent toute la vie d'une famille. C'est une période de grande vulnérabilité et il est essentiel de leur faire connaître l'existence de l'association, le support et les services que nous offrons.

Suite à notre expérience, nous estimons qu'un des moyens d'entrer en contact avec les familles qui respectera le mieux leur cheminement est dans un premier temps, l'envoi d'un message de condoléance aux familles de personnes assassinées ou disparues.

L'AFPAD sollicite donc vos suggestions pour la rédaction de ce message de sympathie. Le texte ne doit pas être trop long puisque notre message prendra la forme d'une carte de souhait. Il doit également respecter toutes les croyances religieuses. Des suggestions pour l'illustration sont également bienvenues.

9) Fondation Kelly-Anne Drummond

La Société de sauvetage du Québec vous invite au cocktail de levée de fonds pour la Fondation Kelly-Anne Drummond samedi, le **26 novembre 2005** de 18:00 à 21:30 au Centre communautaire Sarto Desnoyers situé au 1335, Bord du Lac à Dorval.

Billets: 50, 00\$ par personne

Bar payant

Pour réserver des billets, contacter la Société de sauvetage au 514-252-3100 ou 1-800-265-3093

Un service commémoratif aura lieu à l'église St. Mark, 865, Bord du Lac, Dorval à 16:30.

Une procession à la chandelle pour se rendre au Centre communautaire Sarto Desnoyers suivra le service religieux.

10) Air Canada - Bereavement Fares

Air Canada provides specially reduced Bereavement Fares for those who need to fly due to the death or imminent death (patients in intensive care, heart attack, final stages of cancer, serious accidents) of an immediate family member.

Effective January 31, 2005, we offer these specially priced tickets on our international routes only, with the exception of Japan to Canada. Prices and booking are available by calling Air Canada Reservations and asking for our Bereavement Fares. Please give the Air Canada Agent the reference number CIC*160/33.

In lieu of specially priced bereavement fares within North America, Air Canada introduced simplified fares that benefit all customers by offering year-round value and everyday low fares. We are committed to offering a range of affordable, value-driven options up to the day of departure for travel within Canada and to the U.S. that can all be booked online at aircanada.com.

It's easy to reserve: We understand that gathering up official documentation is not easy, especially when flying on short notice. Family members can book Bereavement Fares by calling Air Canada Reservations. Please provide the name of the family member, telephone number, address of the hospital, attending physician, or funeral home, funeral date.

To receive Bereavement Fares at the airport counter, before you fly, family members are required to present a copy of the death certificate or a letter from the attending physician clearly defining the imminent death of the family member. If this is not possible, they can apply for a Bereavement Travel Refund after travel is complete.

Refunds after travel is completed: When applying for a refund, please submit a completed Bereavement Travel form (available from Air Canada ticket counter at the airport), a copy of the Death Certificate or Funeral Director's Statement, original boarding passes and original passenger tickets. Refund applications must be made within 90 days of bereavement; you can make your application in person at any Air Canada or Air Canada Jazz ticket counter, or by mail to:

Air Canada, Refund Services,
P.O. Box 6475,
Winnipeg, Manitoba, R3C 3V2.

Eligibility: Travellers eligible for Air Canada Bereavement Fares are the deceased's: spouse (includes common law as well as same sex partners), child (includes adopted / step / grand / great grand), parent (includes step / grand / great grand / in-law / common law in-law), daughter, son, father, mother (includes legal / in-law / common law in-law), brother, sister (includes step / half / in-law / common law in-law), aunt, uncle, niece, nephew (includes those of spouse and common law spouse), legal guardian (with proof of judgement) and spouse of legal guardian. All above include in-laws of same sex partner.

11) Air Canada - Tarifs pour urgence familiale

Air Canada offre des tarifs spéciaux pour urgence familiale aux personnes qui doivent prendre l'avion pour cause du décès ou du décès imminent (soins intensifs, crise cardiaque, en fin de vie, accidents graves) d'un membre de leur famille immédiate.

À compter du 31 janvier 2005, nous accordons ces tarifs spéciaux à l'échelle de notre réseau international, sauf pour les vols du Japon à destination du Canada. Pour connaître les tarifs pour urgence familiale et faire les réservations de voyage, il suffit d'appeler les Réservations Air Canada et d'indiquer à l'agent le numéro de référence CIC*160/33.

En Amérique du Nord, Air Canada pratique plutôt des tarifs simplifiés et réduits, applicables à longueur d'année. Nous avons pris l'engagement de proposer une vaste sélection d'options tarifaires abordables et offrant de la valeur qui peuvent être réservées jusqu'au jour du départ à aircanada.com pour des voyages intra-Canada ou à destination des États-Unis. Consultez notre **gamme complète de tarifs simplifiés** pour obtenir de plus amples renseignements et chercher des vols.

Des réservations facile à faire : Nous savons qu'il n'est pas toujours facile de réunir tous les documents officiels nécessaires, surtout quand les réservations de vol doivent être faites à la dernière minute. Les membres de la famille peuvent profiter de nos tarifs pour urgence familiale en appelant les Réservations Air Canada et en donnant le nom du proche parent touché, les coordonnées (téléphone et adresse) de l'hôpital et du médecin traitant ou encore celles de l'entreprise de pompes funèbres ainsi que la date des obsèques.

Pour bénéficier du tarif spécial pour urgence familiale, à l'aéroport, avant de partir, les membres de la famille doivent présenter le certificat de décès ou la lettre du médecin traitant indiquant clairement que la personne est en fin de vie. Si c'est impossible, ils peuvent demander un remboursement de voyage pour urgence familiale une fois le déplacement terminé.

Remboursement après le voyage : Les passagers qui demandent un remboursement sont priés de se procurer un formulaire de voyage pour urgence familiale dans une billetterie d'Air Canada et de le remettre dûment rempli et accompagné de l'acte de décès ou du certificat de l'entreprise de pompes funèbres ainsi que des cartes d'accès à bord et billets originaux. La demande de remboursement doit être

faite dans les 90 jours suivant le décès, soit en personne à une billetterie d'Air Canada ou d'Air Canada Jazz, soit par la poste à :

Services de remboursement

Air Canada

C. P. 6475

Winnipeg (Manitoba) R3C 3V2

Admissibilité : Ont droit aux tarifs pour urgence familiale Air Canada le conjoint légitime ou de fait du défunt, y compris le conjoint de même sexe, ses enfants naturels ou adoptifs, ses beaux-enfants, ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants, ses père et mère, ses beau-père et belle-mère, ses grands-parents et ses arrière-grands-parents (naturels et par alliance), ses frères et sœurs, utérins et consanguins, ses demi-frères et demi-sœurs, ses beaux-frères et belles-sœurs, ses oncles et tantes, ses neveux et nièces (y compris ceux et celles de son conjoint), ainsi que son tuteur légal et le conjoint de celui-ci (avec preuve du jugement). Parmi les personnes énumérées, les conjoints de même sexe sont également inclus.

12) Recherche en victimologie

En juin dernier, une rencontre avec un chercheur à l'ENAP a eu lieu. Ce chercheur fait une recherche sur les victimes dans le processus judiciaire.

13) Archives de l'AFPAD

Afin de se constituer un dossier de presse le plus complet possible, l'AFPAD (MMPFA) demande à tous ses membres de lui faire parvenir **tous les articles où il est fait mention de l'association** publiés aussi bien dans les journaux que dans les magazines. Tout particulièrement ceux des journaux locaux et régionaux. Ceci afin de documenter l'implication de l'association dans les divers dossiers comme par exemple: les droits des victimes, les libérations conditionnelles, la sécurité publique, les personnes disparues, les prédateurs sexuels, etc.... Nous vous demandons de nous faire parvenir la page complète où apparaît le nom du journal ou de la revue et la date de parution.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

BILAN DES ACTIVITÉS

1- Les médias

Depuis le dernier bulletin, les membres du CA et de l'AFPAD continuent leurs interventions dans les

médias francophones et anglophones. Plus d'une centaine d'entrevues ou interventions via des émissions télévisées et radiodiffusées ont permis de nous exprimer sur divers sujets et de mieux nous faire connaître des familles à travers le Québec.

Les protestations de l'AFPAD ont contribué à faire reculer le Festival des Films du Monde qui a retiré de sa programmation le film douteux consacré à Karla Homolka.

En juillet, huit entrevues ont été accordées dans le dossier de la jeune Shanna Poissant.

Le 20 juillet, Vox-Estrie a diffusé une émission d'une demi-heure sur l'AFPAD; elle pourrait être diffusée à Montréal cet automne.

2- Rencontres avec nos partenaires

Plus d'une dizaine de rencontres ont eu lieu avec nos partenaires. Notons les ministères de la Justice du Québec et du Canada afin d'obtenir notre financement sur trois ans.

Nous avons aussi eu deux rencontres de travail avec le ministre du Travail du Québec dans le but de faire reconnaître dans les normes minimales du travail un congé sans solde aux familles de personnes assassinées.

En juin, M. Boisvenu a participé à un colloque qui avait lieu à Magog avec l'organisation Justice Alternative.

En septembre, le président de l'AFPAD a été invité à présenter notre organisme à l'Association des Policiers et Policières du Québec.

Il prévoit rencontrer bientôt, en compagnie d'Isabelle Nemy, le ministre canadien de la Justice, M. Cutler, afin de faire pression pour accélérer le processus d'extradition dans les types de dossiers où le coupable vit à l'étranger

3- Dossiers des familles

Du côté des services aux familles, plusieurs dossiers ont nécessité l'intervention de l'AFPAD dont : Poissant, Brood, Cadham, Kraynack, Nemy, Lachance et Janelle.

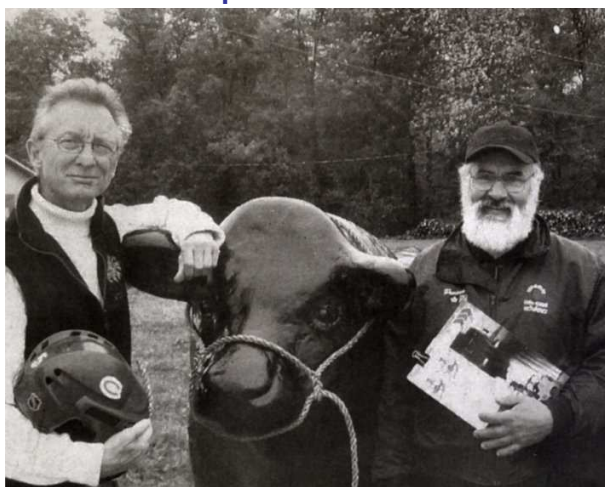
4- Communications avec l'AFPAD

Pour celles et ceux qui sont entrés en communication avec l'AFPAD depuis le 15 août, vous avez sûrement éprouvé certaines difficultés. D'abord notre site Internet. Celui-ci a fait l'objet de deux tentatives de piratage ce qui a eu pour effet d'interrompre temporairement la fonction FORUM DE DISCUSSION de notre site. Depuis, nous

sommes à la recherche d'un nouveau serveur qui nous offrira plus de sécurité et plus de fiabilité. Le tout devrait se rétablir cet automne.

Pour ce qui est de la téléphonie. Les services étaient rendus à partir de la résidence du président. Ce dernier a vendu sa propriété cet été et vient à peine d'emménager dans sa nouvelle résidence. Le service a été maintenu tant bien que mal pendant les travaux de construction et s'est stabilisé depuis la mi-octobre mais nous attendons l'ouverture du bureau de Montréal afin de rétablir tous les services. Par contre la ligne SANS FRAIS est toujours en usage. Toutes nos excuses pour ces contre temps.

5- Un encan au profit de l'AFPAD:



Le président de l'AFPAD, Pierre-Hugues Boisvenu, le propriétaire de la Ferme le Ranch Lougami d'Asbestos M. Michel Gagné.

Le 15 octobre dernier se tenait à Asbestos la première activité de financement au profit de l'AFPAD. Un producteur local de bœuf Angus, M. Michel Gagné qui a consacré trois mois à solliciter des dons pour l'encan, a recueilli plus d'une centaine de lots de toutes sortes dont la vente à l'encan a rapporté la somme de 12,000\$. La mise aux enchères du dernier casque de *Stéphane Quintal* a certainement été l'un des items les plus populaires. Il s'est vendu près de 500\$. Le CA de l'AFPAD décidera à sa prochaine rencontre comment ces fonds seront utilisés.

C'est avec reconnaissance que l'AFPAD a remis à Michel Gagné une plaque d'appréciation pour sa générosité et son implication dans notre cause.

6- Foires et expositions :

Le 11 septembre dernier, l'AFPAD participait à la journée de sensibilisation 'ON VOUS RENSEIGNE, ON VOUS EN PARLE, ON VOUS ÉCOUTE!' au Complexe St-Laurent, à LaPrairie. Près de 300 personnes s'y sont présentées et cette activité a permis de mieux faire connaître notre mission.

7- Greeting from APFAD –West Island.

Even with the beautiful summer weather we have been busy doing interventions with families who sadly have been faced with tragedies. In the past couple of months we have met and spoken with two Montreal families and one from the USA. We have been able to offer the services of MMPFA.

Our current membership is made up of now 12 families and 3 individuals who are part of our resource group. We have been very fortunate to have the ongoing support from the West Island Community Resource Centre. The warmth, hospitality, and services which the centre has provided have been overwhelming. Again we extend our thanks to Ann Davidson and her team.

With the guidance of the West Island Community Resources Centre, we have successfully prepared a resource brochure which will be used as part of the MMPFA literature. This document is presently being printed and will be available in both languages.

Our next meeting is scheduled for September 21st. We will be using this time to prepare our Open House for the fall. We will be inviting all West Island resources to come and meet us and get to know more about our organization. It is important that our guests meet the families; therefore I am hoping that collectively all will participate in the Open House. With the many resources on the West Island we may have to have two evenings scheduled to receive everyone.

MMPFA has been invited to participate in the Community Awareness Day on September 24th at the Pointe Claire Plaza. At that time we will have the opportunity to bring awareness to the community about our organization and sell our car stickers.

Sadly, crimes and disappearances of families loved ones do not seem to go away. As an organization we are prepared to give immediate assistance to those in need. With the help of local media, we are able to make early contact with the families and offer support and any necessary immediate help.

MMPFA is looking forward to the upcoming months to continually build more awareness and bridges here in the West Island and amongst the English and French communities.

Crime and sudden losses may not soon disappear, but importantly our organization will become known and accessible to all those in need of support and a listening ear.

This organization is not managed by professionals but by people who have been through the worst of tragedies, therefore we, the members understand what it is like to have to face these horrific situations. Only we can listen to and understand another family's pain.

*Doreen Drummond
Mother of Kelly-Anne
Murdered October 2004
Coordinator- APFAD – West Island*

* This message was to be published in September. It was postponed due to the relocation of AFPAD bureau.

8- Rencontre avec John Allore



L'AFPAD recevait le 17 septembre 2005, John Allore et sa famille. John, dont la soeur Theresa a été assassinée en 1978 à Sherbrooke, lequel meurtre n'a jamais été résolu, a été à l'origine de la création de l'AFPAD. Il milite ardemment au sein de l'Association canadienne et même si il est maintenant de nationalité américaine (il habite la Caroline du Nord), il défend sans compter les intérêts de l'AFPAD auprès de l'association canadienne.

Vous pouvez en savoir plus sur son histoire en allant sur le site internet de John. :

<http://www.whokilledtheresa.com/>

9- Marche pour la paix à Laval

Plusieurs membres de l'AFPAD ont participé à la marche pour la paix le 27 août à LAVAL. Cette marche était organisée pour une deuxième année par la famille Lacasse et la Maison des Jeunes "Carrefour Ste-Rose" de Laval.

10- Dernière heure Dernière heure

Maxime Renault, Wagner Coriolan et Bruce Emmanuel Guerrier, trois des 10 agresseurs de Sébastien Lacasse, poignardé mortellement en pleine rue le 8 août 2004 à Laval, ont écopé de 4 ans de prison vendredi dernier, le 21 octobre, au Palais de Justice de Laval.

En rendant ce verdict, la juge a livré un message très fort aux jeunes gens qui seraient tentés d'utiliser la violence en 'gang' afin de régler leur dispute. 'Jamais' a-t-elle répété à plusieurs reprises, 'la société ne doit tolérer ce type de violence'

L'AFPAD était présent lors du prononcé du verdict et offre à la famille Lacasse son soutien le plus entier.

PERSONNES DISPARUES

Nous invitons les personnes intéressées à se charger de cette chronique à communiquer avec l'AFPAD le plus rapidement possible.

Nous vous rappelons que le bulletin est publié quatre fois par année; il suffira donc de rédiger, adapter, traduire ou reproduire quatre textes par année sur le sujet pour combler nos besoins.

TÉMOIGNAGES

Si ma famille avait été traitée avec respect plutôt que d'être ignorée et traitée injustement.

Avant de vous faire partager mon expérience, je tiens tout d'abord à féliciter tous ceux et celles qui se sont si généreusement dévoués à la création de cet organisme.

Mon histoire remonte à l'été 1985 lorsque ma sœur Diane a été assassinée par son mari. Une histoire fortement médiatisée à cette époque. Ma sœur a été portée disparue pendant plus d'un mois pour être finalement retrouvée par des adolescents à l'orée d'un bois. Selon l'autopsie, elle serait morte au

bout de son sang après avoir subi plusieurs mutilations. Premier suspect : son mari. Il a avoué son crime après avoir subi le détecteur de mensonges. Comme plusieurs, je crois que le système défend plutôt les droits de l'assassin. En effet, selon le procureur de la couronne, ma sœur aurait provoqué les gestes de son mari pour en arriver à cette barbarie. C'était l'explication de la relation de cause à effet conclut lors d'une entente hors cours pour justifier une sentence réduite d'homicide involontaire. Non ce n'est pas une erreur, ces propos provenaient bel et bien du procureur de la couronne et non de la défense. Nous étions sidérés surtout que nous sommes certains que le crime a été planifié. Dans ce cas-ci, il se peut que cette entente se voulait d'étouffer certains détails au niveau de l'enquête, que nous ne connaissons jamais. Nous ne pouvons que douter.

Je me souviens de tous les moments angoissants suite à la disparition de ma sœur et de l'attente qui s'est avérée interminable. Pendant cette période, mon beau-frère en a profité pour faire adopter ses jumeaux de 5 ans par sa famille en Tunisie, son pays d'origine. Ce n'est qu'à son retour au Québec qu'il a été arrêté. Il était revenu pour liquider les actifs de sa femme dans le but de repartir en Tunisie... Et par chance qu'il soit revenu! Sinon les autorités policières n'avaient aucun recours contre lui pour le ramener au Québec. Malheureusement, il existe cette gigantesque zone grise dans la loi lorsqu'il n'y a pas de traité entre deux pays...

Malgré toutes les démarches de ma famille faites auprès des instances policières, la DPJ, les médias jumelées à de nombreuses pressions politiques, rien ne pouvait ramener nos neveux au Québec à cause de l'absence de traité entre les deux pays. Ils étaient là-bas, sans leurs parents, dans un autre pays et parmi des étrangers... et il nous était impossible de savoir s'ils étaient bien traités.

Depuis ce moment, notre vie a changé de façon radicale et permanente en raison du crime commis à notre égard : la douleur que nous devons supporter ne disparaîtra jamais. Nous étions en proie à toutes les émotions inimaginables que pouvait susciter une pareille tragédie et ce, sans l'appui du système de la justice. Ma famille devait gérer la succession de ma sœur qui devait être léguée à son mari, mais étant donné qu'il en était indigne à cause de son crime, ses enfants devenaient automatiquement les héritiers légaux. Ce n'est que par l'entremise du Curateur Public que nous avons réussi à obtenir trois photos de nos neveux... en dix ans. Pendant tout ce

temps, mon beau-frère faisait des pieds et des mains, coincé dans sa cellule, pour s'immiscer dans la gestion de la succession. Bien entendu, son harcèlement auprès de notre famille lui a valu un séjour prolongé en prison.

Évidemment, nous appréhendions le jour où cet homme serait mis en liberté et communiqué avec nous. Ce meurtrier a profité de sa libération conditionnelle pour s'enfuir du Canada et rejoindre ses enfants en Tunisie. La gestion des douanes est une autre gigantesque zone grise... mais ça c'est une autre histoire. Malgré un mandat d'arrêt, cet homme en cavale n'a jamais cessé ses communications indésirables avec ma famille. Nous avons même reçu des menaces de mort par écrit. Encore une fois, les autorités policières ne peuvent rien faire pour nous aider à cause de l'absence de traité... même si cet homme nous menace avec l'appui d'un groupe terroriste. Cette pression et ce harcèlement nous ont valu une source de craintes et de détresse continues pendant toutes ces années. Cette situation est tout à fait intolérable et inacceptable.

La perte d'un être cher dans des moments aussi tragiques implique son lot d'émotions qui ira pour certains, jusqu'à faire naître un esprit de vengeance... Il faut cependant apprendre à gérer cette colère dans pareille situation afin d'alléger ce lourd fardeau, sinon les conséquences peuvent s'avérer désastreuses, comme c'est le cas de notre histoire dont je tairai volontairement les détails. De par mon expérience, je crois sincèrement que si ma famille avait été traitée avec respect plutôt que d'être ignorée et traitée injustement, nous aurions sûrement connu un dénouement différent, surtout si nous avions pu bénéficier d'un encadrement et d'un plan de réhabilitation dès le départ.

Je n'avais que 17 ans lorsque ma sœur est décédée et suite à cette tragédie, j'avais canalisé mon énergie vers mes études et mon travail... en espérant oublier. Par conséquent, une telle blessure lorsque non traitée, peut réveiller un passé que l'on croyait endormi. Le temps a fini par me rattraper et l'on m'a diagnostiqué un choc post-traumatique non traité, qui au fil des ans, a été nourri par le harcèlement et les circonstances qui entourent les menaces de mort de mon beau-frère.

Je suis heureuse de constater que les pressions faites par des regroupements et des organismes tel que celui-ci portent des fruits et poussent le système

judiciaire à avancer... lentement mais sûrement. Je pense à la première réforme en 1992 pour recevoir les informations auxquelles ont droit les victimes. Je pense aussi à la révision de la définition de victime qui inclut tous les membres de la famille ainsi que leurs conjoints... et bien d'autres encore. Évidemment, il reste encore beaucoup de travail pour faire valoir nos droits.

En ce qui concerne l'IVAC (Indemnisation des victimes d'actes criminels), nous devons continuer à faire un suivi serré auprès du Ministre de la Justice pour ne pas laisser traîner un dossier aussi important. Il est clair que la loi doit être révisée afin de prévoir des compensations pour les familles ainsi qu'un plan de réhabilitation. Je crois qu'une colère justifiée et bien gérée, peut déplacer des montagnes...

Mes sympathies à tous ceux et celles qui ont vécu et qui vivent un moment de deuil.

Isabelle Nemey

Sœur de Diane assassinée en 1985

Victime de la peur

14 ans après le meurtre gratuit de son frère Éric, Julie Lafrance et sa famille vivent toujours dans la peur que le meurtrier, Serge Trudel, ne se retrouve sur leur chemin. En attendant la sortie de prison de l'homme qui a fait basculer sa vie, cette mère de deux enfants nous parle des craintes qui l'habitent et des contrecoups de ce drame sur sa famille.

Le 24 mars 1991, Éric Lafrance et son ami Alain Trudel, se retrouvent au chalet de ce dernier à Saint-Gabriel-de-Brandon, là où son frère Serge vit en ermite. Suite à une vive altercation, Éric, 22 ans, est atteint de plusieurs balles de carabine .22. Il y laissera sa vie. Julie n'avait que 13 ans à l'époque.

Comment avez-vous encaissé le coup?

Mon frère et moi étions très proches malgré notre différence d'âge. Il remplaçait un peu mon père, alors j'ai ressenti un grand vide. Sa mort a causé un terrible choc à mes parents. Ils criaient, pleuraient, l'ambiance était épouvantable. Peu de temps après, mon père a commencé à éprouver des troubles cardiaques, ce qui tombait très mal, dans les circonstances. Mais malgré cela, il s'est beaucoup impliqué dans le processus judiciaire qui a été long et frustrant. Il a même fondé une association d'aide aux victimes avec un autre père, pour que les droits des victimes soient mieux reconnus et il a

multiplié les démarches auprès des responsables et des élus. Il a aussi contribué à faire changer les règlements sur les armes à feu.

À partir de quel moment avez-vous commencé à craindre l'assassin d'Éric?

Au cours du processus judiciaire. Lors d'un témoignage, Serge Trudel a déclaré qu'il voulait régler ses comptes avec notre famille. Son frère Alain figurait en premier sur sa liste et nous, nous étions les suivants. À partir de ce moment, nous avons compris que Serge Trudel était quelqu'un de très dangereux, nous avons commencé à avoir extrêmement peur. J'avais peur que mes parents ne se fassent tuer. Il faut dire que Serge Trudel a écopé une peine de prison de 25 ans pour meurtre au premier degré, mais ce jugement a été cassé. Il a par la suite été condamné pour homicide involontaire et déclaré délinquant dangereux, déclaration qui a aussi été renversée! Serge Trudel a finalement écopé 12 ans de prison en 1995.

Avez-vous vécu tranquille un certain temps?

Même avec cet emprisonnement, ma famille et moi n'arrivions pas à avoir la tranquillité d'esprit. On nous rapportait des informations à l'effet que le meurtrier de mon frère avait mis le feu à sa cellule, qu'il faisait des menaces de mort et tenait des propos assez inquiétants. Puis en 1999, Serge Trudel s'est évadé de la prison de Sainte-Anne-des-Plaines. Les policiers sont venus à la maison et m'ont dit de déguerpir. Ils craignaient qu'il ne nous rende visite... Alors que ma famille et moi étions réfugiés chez une tante, Serge Trudel a laissé un message sur le répondeur qui disait : «Je vais vous tuer».

Comment avez vous réagi à cet événement?

J'étais paniquée. Nos craintes se confirmaient et en plus, j'avais deux enfants sous ma responsabilité. Ça a été très difficile. Nous sommes restés chez ma tante pendant une semaine, le temps que la police lui mette la main au collet. Mes enfants sont restés marqués par cet événement. C'est triste parce qu'ils n'avaient rien à voir là-dedans.

Avez-vous pris des mesures pour vous protéger à la suite de cet épisode?

Oui. Nous avons déménagé et j'ai pris un nom fictif pour tous mes documents officiels et mes comptes, de manière à ne pas être repérée. Je dois toutefois prendre des médicaments pour me détendre et m'aider à dormir.

Avez-vous obtenu de l'aide psychologique ou un soutien de la part des autorités carcérales à la suite du meurtre de votre frère?

Absolument pas. Je n'ai reçu aucune aide de qui que ce soit. J'ai ruminé ma peine dans mon coin et surtout, j'ai aidé mes parents qui vivaient vraiment une crise majeure. Pour donner un exemple du peu de soutien apporté par le Service correctionnel du Canada (SCC), récemment, je marchais sur la rue près de chez moi, avec mon conjoint, quand j'ai aperçu nul autre que Serge Trudel de l'autre côté de la rue! J'ai appris plus tard qu'il résidait dans une maison de transition située dans mon quartier. Quand j'ai demandé des comptes au SCC au sujet de cette situation invraisemblable - Serge Trudel n'avait pas le droit d'entrer en contact avec notre famille - on m'a répondu qu'il ne pouvait pas répondre à ma demande à cause de la Charte des droits et libertés. J'étais en état de choc, je n'en revenais tout simplement pas. L'assassin de mon frère habitait à quelques coins de rue de chez moi, et personne n'y voyait de problème!

Vous vous impliquez dans l'Association des familles de proches assassinés ou disparus (AFPAD), dirigée par Pierre-Hugues Boisvenu. Pourquoi?

Je veux continuer la bataille qu'a commencée mon père pour amener des changements dans le système de surveillance des détenus et pour que les droits des victimes soient reconnus davantage. Je lui dois cela. Maintenant qu'il est sérieusement malade, je dois reprendre le flambeau. Il y a de plus en plus de familles qui deviennent membres, ce qui est très motivant. J'ai confiance en notre pouvoir de changer les choses. Les familles en ont tant besoin!

Comment entrevoyez-vous votre avenir?

En mars dernier, Serge Trudel s'est mal conduit à la maison de transition où il réside, ce qui a remis en question sa libération conditionnelle. Nous attendons avec impatience l'audience de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC), qui doit se prononcer sur son avenir. Mais il reste qu'en 2006, Serge Trudel sera libre comme l'air et nous ne pouvons rien faire contre cela. Mais nous entendons nous battre pour qu'il soit surveillé de près, ce qui pourrait nous apporter une certaine sécurité. Ce qui est positif, c'est que j'ai la chance d'avoir rencontré un homme que j'aime et qui me soutient à 100%. Nous allons nous marier l'été prochain!

*Sophie Charest
Journaliste-Rechercheuse*

Il nous a tous tué

Je viens tout juste de visiter le Site de l'AFPAD. Je suis triste à l'idée que dans une société dite "civilisée" on en soit rendu à fonder ce genre d'organisme pour contrer les activités démoniaques de nombreux individus sans scrupule. Triste... oui, mais heureux cependant que des hommes, des vrais, se tiennent debout pour que cesse ce genre de cruauté vécue par de trop nombreuses victimes.

Vous savez, il y a un peu plus de 18 mois que je me sens très seul à la suite de la mort de mon petit garçon, happé par un chauffard ivre... un récidiviste ! Il a tué mon fils alors que nous prenions une marche "en famille" calmement après l'heure du souper. Nous, c'était mes garçons Jean-Michel et Olivier, âgés de 15 et 13 ans à ce moment-là, Marc-Antoine, 5 ans; et moi, le papa.

Cet individu, pour le moment est libre comme l'air malgré son crime. Je sais que peu importe ce que la "Justice" décidera pour lui, mon petit Marc-Antoine ne me dira plus jamais "papa, je t'aime", il ne me fera plus jamais de câlins, plus jamais j'entendrai son rire d'enfant. Michel Bouchard a tué mon fils... ils nous a tous tué vous savez.

*Pierre Trottier,
père de Marc-Antoine... mon p'tit Ange !*

MATIÈRE À RÉFLEXION

S'impliquer ou non à l'étape de l'exécution de la peine ?

Les familles qui ont perdu un être cher sont très souvent heurtées par le système de justice pénale. Elles se retrouvent dans un univers dont elles comprennent mal les rouages, qui leur semble peu attentif à leurs souffrances et à ce qu'elles ressentent. La « machine » de la justice se met en marche sans trop se préoccuper de ce qui leur arrive et les proches ont souvent le sentiment que cette justice tournée vers le (la) meurtrier (ère) ne fait que les broyer davantage.

Même si cela représente un lourd fardeau, nombre de familles vont s'impliquer à toutes les étapes, qu'il s'agisse de l'enquête policière, du procès, de l'exécution de la peine et de la libération conditionnelle. J'aimerais m'attarder plus spécifiquement sur l'étape où l'on envisage la remise en liberté de l'auteur du délit et sur l'importance de la participation des victimes.

Depuis 1992, la *Loi sur le système correctionnel canadien et la mise en liberté sous condition* a été modifiée afin de permettre aux victimes et aux proches dans les cas d'homicide de recevoir certaines informations, d'assister aux audiences des libérations conditionnelles et de produire une déclaration écrite. En 2001, on leur donnait la possibilité de la lire ou de la présenter sur une cassette ou une vidéo. Jusqu'à maintenant, elles pouvaient recevoir des renseignements de base sur le délinquant, sur les dates d'admissibilité aux différents programmes de sortie et elles avaient accès au Registre des décisions de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC). De plus en plus de victimes, se prévalent des dispositions prévues par cette loi. Au Québec, cependant, elles sont moins nombreuses à se présenter aux audiences, à lire ou produire une déclaration en comparaison avec les autres provinces.

Lors des consultations entreprises auprès des victimes en 2000, plusieurs d'entre elles ont exprimé le souhait d'en savoir plus sur les programmes offerts aux délinquants pendant leur incarcération, sur leurs efforts et leur implication lorsqu'ils y sont admis ainsi que sur les motifs de transfert d'un établissement pénitentiaire à un autre. Elles ont fait valoir que la diffusion de ces informations était nécessaire pour s'assurer que la CNLC prendrait des décisions basées sur les progrès de la personne détenue et non sur de vagues intentions, et pour mieux assurer leur protection.

Le Service correctionnel du Canada (SCC) pourra dorénavant prodiguer de telles informations mais, pour le moment, nous ne savons pas encore comment et jusqu'où les autorités pénitentiaires vont en assumer la diffusion. Il me semble évident que l'information sera partagée avec certaines restrictions afin de ne pas brimer le droit des détenus à la vie privée. C'est à suivre.

Parmi les mesures prévues dans la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, deux d'entre elles m'apparaissent particulièrement importantes : la déclaration et la présence des victimes aux audiences. La déclaration vise avant tout à permettre aux victimes d'être entendues sur l'impact du crime, sur leurs craintes quant à la libération éventuelle de la personne détenue et les conditions qu'elles souhaiteraient voir imposer par la CNLC. Elle a une fonction symbolique et peut-être réparatrice puisqu'elle permet aux proches de garder vivante la mémoire de celui ou celle dont le vie

a basculé à cause d'un geste insensé et inacceptable, de témoigner de l'affection qu'on lui portait et de redire le vide qu'il (elle) a laissé. C'est une façon de responsabiliser l'auteur(e) du délit aux torts causés.

J'ai eu l'occasion d'assister à des audiences où des victimes ont présenté leur déclaration. Il faut beaucoup de courage pour témoigner de sa peine en présence du (de la) meurtrier (ère) et de personnes qui représentent des instances décisionnelles qui ont autant de pouvoir. Ce sont des moments très émouvants parce que les proches rappellent les épreuves qui ont secoué leur famille, le chemin qu'elles ont dû emprunter pour émerger de ce malheur qui les a frappés et assumer un deuil auquel ils n'étaient pas préparés.

Est-ce que cette déclaration change les décisions ? A première vue, non. Parce que celles-ci reposent avant tout sur les recommandations des représentants du Service correctionnel du Canada (SCC), sur le bilan de la conduite de la personne détenue, sur le réalisme de son projet de sortie. C'est surtout à partir de ces données que l'on juge les risques de récidive. La déclaration de la victime n'est qu'un facteur parmi d'autres et elle n'est pas l'élément déterminant, sauf exception. Cela veut-il dire pour autant qu'elle n'est pas importante puisqu'elle a un impact relatif ?

Je ne le crois pas. De mon point de vue, il faut que les victimes -si elles le veulent et si elles s'en sentent capables- se manifestent dans des enceintes où pendant longtemps on les a tenues à l'écart. Témoigner de ce que l'on a vécu, c'est décider de ne pas rester dans l'écrasement. Une façon de reprendre un peu de contrôle sur les événements. Par leur

présence à l'audience, même si elles ne produisent pas de déclaration, les victimes ou leurs proches obligent ceux qui prennent les décisions à tenir compte davantage des conséquences du crime.

Le parcours des victimes dans le système correctionnel n'est pas toujours facile. Il comporte des embûches, génère des frustrations parce qu'elles seront de nouveau confrontées à l'écart entre leurs droits et ceux des délinquants.

Néanmoins, les changements survenus depuis 1992 représentent des avancées importantes afin de répondre aux demandes des victimes. Dans bien des pays, elles n'ont aucun droit, ni aucune possibilité de participer aux décisions au moment de la libération conditionnelle ou d'autres programmes de mise en liberté. Cela ne veut pas dire que notre système est parfait et qu'il ne faut pas réclamer d'autres améliorations visant à mieux prendre en compte les intérêts des victimes et de leurs proches.

Arlène Gaudreault

Présidente, Association québécoise Plaidoyer-Victimes

A SURVEILLER

- Canal D diffusera la série *Un tueur si proche de nous* cet automne. La dernière émission de cette série, déjà enregistrée, est consacrée à l'AFPAD et sera diffusée en novembre.
- TV5 consacrera une émission d'une demi-heure sur l'AFPAD (tournée fin septembre).

MISSION du bulletin

«Échos de l'AFPAD» se veut un outil de communication et de sensibilisation permettant à nos membres de partager leur expérience et leurs préoccupations. L'équipe du bulletin vous invite donc à lui faire parvenir des témoignages, commentaires ou questions.

ABONNEMENT

Ce bulletin est distribué aux membres de l'AFPAD par courrier électronique. Des exemplaires sur papier sont postés aux membres qui n'ont pas accès à l'Internet. Le bulletin est également disponible sur notre site Internet.

CALENDRIER du bulletin

Date de tombée	Date de parution
28 février	15 mars
28 mai	15 juin
28 août	15 septembre
28 novembre	15 décembre

NOUS joindre :

Échos de l'AFPAD
C.P. 333,
Sherbrooke, Qc
J1H 5J1

Sans frais : 1-877-484-0404
Appels locaux : (819) 823-7233
Télécopieur : (819) 823-7527
Courriel : afpad@bellnet.ca
Site Internet : www.afpad.ca

CONSIDÉRATIONS générales

Les articles dans le bulletin sont publiés sous la responsabilité exclusive de leurs auteurs.

L'AFPAD se réserve le droit de ne pas publier un article ou d'y apporter des modifications, avec le consentement de l'auteur.

© La reproduction des articles pour des fins non pécuniaires est autorisée à condition de mentionner la source.

COMITÉ du bulletin

Coordination : Diane Carlos
Révision des textes : Johanne Claveau
Traduction : Christine Tellier
Geneviève Pilon
Mise en page : Diane Carlos
Envoi postal : Pierre-Hugues Boisvenu

ÉQUIPE de rédaction

Mot du président : Pierre-Hugues Boisvenu
Nouvelles de l'exécutif : Pierre-Hugues Boisvenu
Bilan des activités : Pierre-Hugues Boisvenu
APFAD – West Island: Doreen Drummond
Personnes disparues :
Matière à réflexion Arlène Gaudreault
Catherine Rossi

COLLABORATEURS

Isabelle Nemey, Sophie Charest, Pierre Trottier



PROCHAINE PARUTION

15 DÉCEMBRE

**DATE LIMITE POUR REMETTRE
VOS TEXTES :**

28 NOVEMBRE